

I. - CARTES GRISES**TAXE RÉGIONALE**

PUISSANCE FISCALE	Véhicules de Tourisme (VP) et Utilitaires (CTTE) d'un P.T.A.C. ≤ à 3,5 T.		Véhicules utilitaires (CAM) d'un P.T.A.C. > à 3,5 T. - Motocyclettes - Tracteurs Routiers (TRR)	
	VÉHICULE NEUFS OU MOINS DE 10 ANS	VÉHICULE DE PLUS DE 10 ANS	VÉHICULE NEUFS OU MOINS DE 10 ANS	VÉHICULE DE PLUS 10 ANS
	36 €	18 €	18 €	9 €
2 CV	72 €	36 €	36 €	18 €
3 CV	108 €	54 €	54 €	27 €
4 CV	144 €	72 €	72 €	36 €
5 CV	180 €	90 €	90 €	45 €
6 CV	216 €	108 €	108 €	54 €
7 CV	252 €	126 €	126 €	63 €
8 CV	288 €	144 €	144 €	72 €
9 CV	324 €	162 €	162 €	81 €
10 CV	360 €	180 €	180 €	90 €
11 CV	396 €	198 €	198 €	99 €
12 CV	432 €	216 €	216 €	108 €
13 CV	468 €	234 €	234 €	117 €
14 CV	504 €	252 €	252 €	126 €
15 CV	540 €	270 €	270 €	135 €
16 CV	576 €	288 €	288 €	144 €
17 CV	612 €	306 €	306 €	153 €
18 CV	648 €	324 €	324 €	162 €
19 CV	684 €	342 €	342 €	171 €
20 CV	720 €	360 €	360 €	180 €
21 CV	756 €	378 €	378 €	189 €
22 CV	792 €	396 €	396 €	198 €
23 CV	828 €	414 €	414 €	207 €
24 CV	864 €	432 €	432 €	216 €
25 CV	900 €	450 €	450 €	225 €
26 CV	936 €	468 €	468 €	234 €
27 CV	972 €	486 €	486 €	243 €
28 CV	1 008 €	504 €	504 €	252 €
29 CV	1 044 €	522 €	522 €	261 €
30 CV	1 080 €	540 €	540 €	270 €

TAXE PARAFISCALE

- *Véhicules automobiles de transport de marchandises :*
 - P.T.A.C. inférieur ou égal à 3,5 tonnes et CTTE..... 34 €
 - P.T.A.C. supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 6 tonnes..... 127 €
 - P.T.A.C. est égal ou supérieur à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes..... 189 €
 - P.T.A.C. est égal ou supérieur à 11 tonnes..... 285 €
- *Tracteurs routiers, véhicules de transport en commun de voyageurs..... 285 €*

**Le prix de la carte grise des véhicules neufs et d'occasion
est composé d'une taxe régionale et, le cas échéant, d'une taxe parafiscale
+ d'une taxe pour frais de gestion de 4€
+ d'une redevance de 2,76€ pour envoi de la carte grise
ORDRE DU CHEQUE : REGIE DES RECETTES**

II. – CAS PARTICULIERS D'IMMATRICULATION (frais de gestion et d'envoi de 6,76 € inclus)

Immatriculation des véhicules fonctionnant à l'électricité ou au GPL ou hybrides.....	2,76 €
Immatriculation des vélomoteurs et des motocyclettes de 50 cm ³ maximum.....	exonération
Immatriculation des tricycles et quadricycles à moteur (voiturettes).....	42,76 €
Immatriculation des tricycles et quadricycles à moteur de plus de 10 ans (voiturettes).....	24,76 €
Immatriculation des véhicules agricoles (y compris les tracteurs agricoles).....	60,76 €
Immatriculation des remorques, semi-remorques et caravanes.....	60,76 €
Cartes W	78,76 €
Immatriculation des vélomoteurs et motocyclettes de 50 à 125 cm ³ maximum (1 CV) de moins de 10 ans.....	24,76 €
Immatriculation des vélomoteurs et motocyclettes de 50 à 125 cm ³ maximum (1 CV) de plus de 10 ans.....	15,76 €
Duplicata de vélomoteurs et motocyclettes de 50 cm ³ maximum	gratuit
Duplicata de vélomoteurs et motocyclettes de 50 à 125 cm ³ maximum	15,76 €
Duplicata pour tous les autres véhicules.....	42,76 €
Changement, adjonction ou suppression du nom du locataire pour un véhicule en location	42,76 €
Modification des caractéristiques techniques des véhicules	42,76 €
Changement de régime matrimonial – Carte grise pour époux(se) à la suite du décès du conjoint	2,76 €
Changement de domicile.....	2,76 € ou gratuit *
Primata de certificats délivrés en cas de modification d'état civil ou de changement de dénomination sociale, sans création d'un être moral nouveau :	
– vélomoteurs et motocyclettes de 50 à 125 cm ³ maximum	15,76 €
– autres véhicules.....	42,76 €

* Si le véhicule est immatriculé dans l'ancien système, le 1^{er} changement d'adresse entraîne l'édition d'une nouvelle carte grise (coût d'acheminement 2,76€).

Si le véhicule est immatriculé dans le nouveau système, les 3 premiers changements d'adresse entraînent l'édition d'étiquettes (gratuit), le 4^{ème} entraîne l'édition d'un nouveau titre (coût d'acheminement 2,76€).

III. – PERMIS DE CONDUIRE

Permis de conduire si le précédent est présenté ou 1 ^{ère} demande.....	gratuit
Permis de conduire, en cas de perte ou de vol du précédent.....	25€

IV. – CARTES D'IDENTITÉ – PASSEPORTS

Carte Nationale d'identité si la précédente est présentée au guichet de la mairie ou 1 ^{ère} demande.....	gratuit
Carte Nationale d'identité, en cas de perte ou de vol de la précédente.....	25€
Passeport pour les personnes majeures	86 €
Passeport pour les mineurs de plus de 15 ans	42 €
Passeport pour les mineurs de moins de 15 ans	17 €

V. – ÉTRANGERS

Attestation d'accueil	30 €
Taxe sur les demandes de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française et les déclarations d'acquisition de la nationalité par mariage	55 €

Les taxes relatives aux titres de séjour délivrés aux étrangers seront communiquées aux intéressés lors du dépôt de leur dossier à la Préfecture



Les paiements en espèces ne sont acceptés à la régie que pour des sommes inférieures à 300€